

Quatrième rencontre des comités d'éthique institutionnels – 14 juin 2024

Patrick du Jardin, président du Comité Ethique en Commun INRAE – Cirad – Ifremer - IRD

Peut-on relier sciences et recherches participatives et sobriété ?

En ma qualité de président du Comité Ethique en Commun, je souhaitais vous présenter les réflexions en cours sur les sciences et recherches participatives (SRP), objet d'une saisine par les directions des quatre organismes pour lesquels nous travaillons. Mais il m'a été demandé d'aborder aujourd'hui la notion de sobriété et je tenterai de saisir quelques liens qui existeraient entre sobriété d'une part, et SRP d'autre part. Je tiens à dire que mes propos n'engagent que moi, et non le comité que je préside, car nous n'avons pas abordé ensemble la question de la sobriété.

Commençons par définir les sciences et recherches participatives, en se référant à la Charte des SRP en France, adoptée en 2017 par une trentaine d'organismes de recherche publics, universités et associations¹ :

Les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.

Les SRP ont bénéficié d'un certain engouement dans les années récentes. En témoignent notamment le rapport de 2016 sur l'état des sciences participatives en France sous la plume de François Houllier et Jean-Baptiste Mérilhou-Goudart², la Charte des Sciences et recherches participatives en France de 2017, la déclaration des académies des sciences du G7 en 2019³, mais aussi le soutien d'agences de financement telles que l'ANR ou l'ADEME en France.

La sobriété est donc notre deuxième mot clé. Elle désigne la modération, la mesure, dans l'apparence ou dans le geste. On l'étend aujourd'hui à toute forme d'action, et jusqu'à la recherche scientifique et l'innovation, objet des réflexions du jour. Le mot a été préféré à celui d'austérité et de rigueur par le président Macron en septembre 2022, au pire moment de la crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine, parlant de « sobriété volontaire ». Il nous semble qu'il ne peut y avoir de sobriété que volontaire. Une sobriété subie est une privation. Sans doute le mot sobriété sonne-t-il plus agréablement aux oreilles de nos concitoyens que celui d'austérité ou de rigueur. Il y aurait dans la sobriété du « moins quantitativement » mais du « mieux qualitativement ». Parler de la sobriété du vêtement, c'est aussi souligner une forme d'élégance. Je relève que la rigueur, dans le même champ sémantique, renvoie également à du moins quantitatif – l'usage économe de certains biens -

¹ <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2017/03/2017-03-20-Chartes-Sciences-Participatives-final.pdf>

² https://hal.inrae.fr/hal-02801940v1/preview/rapport-de-la-mission-sciences-participatives-fevrier-2016.doc_1.pdf#page=2

³ https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/Citizen_G7_2019_FR.pdf

et à du mieux qualitatif : la rigueur d'un raisonnement, d'une gestion patrimoniale, etc. Il y aurait donc dans l'idée de sobriété celle de l'usage mesuré de biens, mais au service d'un mieux. Au service d'une vie bonne, nous voici sur le terrain de l'éthique.

Les SRP sont-elles sobres, par effet ou par intention ? Pas sûr que la nature des SRP les porte à être plus ou moins sobres que d'autres formes de recherche. D'abord, parce que les SRP revêtent des formes diverses et que c'est sans doute faire fausse route que chercher à les qualifier sans distinction. Ensuite, parce que la notion de sobriété en recherche nous semble relative, comparative même : il s'agirait d'atteindre un objectif de connaissance en dépensant plus ou moins de moyens, humains et financiers, par rapport à une démarche « classique », c'est-à-dire qui serait non participative. Or de telles analyses comparatives sont rares, du moins dans les limites de mes connaissances.

Là où il y a comparaison, il y a nécessité d'une métrique. Si l'on mesure les coûts économiques de recherches participatives vs. non - participatives, il semble que l'on puisse rencontrer les deux situations opposées – augmentation ou diminution des coûts :

- 1) Les SRP peuvent générer des coûts additionnels, liés à des exigences organisationnelles particulières. La charte des SRP en France identifie des conditions de réussite des SRP. Je les cite :

- *Gestion efficace et opportune des ressources*

La disponibilité de ressources humaines et financières ainsi que, dans de nombreux cas, d'équipements et infrastructures est déterminante pour le déploiement des projets scientifiques participatifs. Différents leviers permettent de favoriser cette disponibilité : une gestion adaptée et pérenne des ressources, la recherche de financements publics et privés alternatifs, ou encore la mise en commun de moyens entre différentes parties prenantes.

- *Outils numériques adéquats*

Les sciences et technologies numériques sont mobilisées de façon croissante pour faciliter la collecte, la gestion et la valorisation des données et pour favoriser les échanges entre les différents acteurs. Les outils numériques mis en place sont accessibles, adaptés aux besoins, aux capacités et aux niveaux d'investissement des différents utilisateurs. Ils sont déployés à une échelle géographique pertinente.

- *Accompagnement des acteurs*

Les initiateurs d'un projet scientifique participatif sont attentifs à l'accompagnement des différents participants et mobilisent des compétences d'animation chez les parties prenantes ou auprès de professionnels du secteur concerné, des outils pédagogiques et des formations adaptés.

- *Mise en œuvre adaptée aux milieux éducatifs*

Les programmes scientifiques participatifs s'inscrivent dans une dynamique globale visant à instiller des logiques d'éducation par la recherche dès le plus jeune âge. Leur déploiement dans les milieux éducatifs — scolaires et non scolaires — nécessite la prise en compte de plusieurs spécificités : la formation et l'accompagnement de tous les corps de métiers engagés (élèves, professeurs, éducateurs, inspecteurs, animateurs, médiateurs, bénévoles), la temporalité des acteurs ainsi concernés, l'insertion dans des actions transversales comme les enseignements pluridisciplinaires, le choix d'approches pédagogiques ludiques et innovant

Ces conditions de mise en œuvre identifient donc des charges additionnelles, qui pèsent sur les coûts de dispositifs. Des coûts à court terme qu'il faudra mettre en balance avec les

bénéfiques potentiels sur le long terme, dans le secteur marchand à travers les retombées de l'innovation, ou non marchand par l'éducation des citoyens.

Des premières auditions tenues lors de l'instruction par notre comité d'éthique, je retiens des propos de Sylvie Blangy du CNRS, qui a travaillé en recherche action participative avec les peuples autochtones Inuit et Sami sur la question de l'exploitation des ressources minières du Nord canadien, que la lourdeur des dispositifs, dont la mise en place peut peser au début, est vite compensée par leur efficacité. Deux ou trois ateliers participatifs livrent ce que de longues enquêtes de terrain auraient difficilement apporté. Mais surtout, le savoir généré est *pertinent* et *robuste* : un savoir situé, partagé et « actionnable ».

- 2) Les SRP peuvent générer des économies de moyens. Je le démontrerai par une étude économique réalisée sur les dispositifs de surveillance citoyenne de la biodiversité du programme français Vigie-Nature de 2008. Je remercie Denis Couvet, membre de notre Comité Ethique en Commun, actuellement Président de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et professeur au Muséum national d'Histoire Naturelle, qui a co-dirigé cette étude conjointe entre l'Ifremer et le Muséum, de me l'avoir communiquée aux fins d'instruire ma réflexion sur la sobriété en recherche participative. Publiée en 2010 dans la revue *Ecological Economics*⁴, cette étude quantifie les coûts monétaires additionnels que la recherche publique devrait consentir pour effectuer le monitoring de la diversité biologique d'espèces non exploitées – ici les oiseaux et les papillons du territoire de la France -, dans l'hypothèse où l'on ne ferait plus appel aux réseaux de citoyens volontaires. Il s'agit de ce que les économistes appellent « coûts de remplacement ». Autrement dit, combien coûterait-il de demander à l'administration – ou à ses sous-traitants rémunérés - de faire le travail à la place des naturalistes bénévoles réalisant les inventaires des espèces sur leur territoire ?⁵

Appliquée à la surveillance d'indicateurs de biodiversité de l'avifaune et des papillons de France dans le contexte du plan Vigie-Nature de 2008, et considérant plusieurs scénarios de travail salarié, il a été estimé que le travail bénévole est substituable par l'équivalent de 31 salariés à temps plein, pour une valeur comprise entre 4, 5 millions (environ) et moins d'un million (678 523) d'euros. Les détails méthodologiques gagneraient à être présentés, mais il n'est pas possible de les aborder ici.

⁴ Levret H., Benoît Fontaine B., Pierre-Yves Henry P.-H., Frédéric Jiguet F., Romain Julliard R., Christian Kerbirou C. et Couvet D. (2010). Balancing state and volunteer investment in biodiversity monitoring for the implementation of CBD indicators: A French example. *Ecological Economic*. 69 (7): 1580-1586.

⁵ Il y a deux approches contrastées du calcul de la valeur économique de la contribution citoyenne, basée sur les sorties (*output-related method*) ou sur les entrées (*input-related method*). La première chiffre la valeur des productions des bénévoles, la seconde la valeur marchande des ressources allouées. Voir la référence citée en note 4 ci-dessus.

La sobriété n'est-elle qu'affaire de coûts ? La « mesure » qu'appelle la sobriété ne porte-t-elle que sur les moyens consentis à une recherche ? Je voudrais conclure par quelques réflexions plus personnelles.

- 1) Nous venons de voir une approche de la valeur des recherches participatives basée sur celle des *inputs* – la valeur de la ressource travail - et sur l'hypothèse de substituabilité du travail bénévole par du travail salarié, mais les recherches participatives devraient sans doute être tout autant appréciées par la valeur de la connaissance produite (selon le modèle alternatif d'évaluation des « *outputs*»). Il apparaît en effet que l'hypothèse de remplacement des travailleurs bénévoles par des travailleurs salariés du secteur public n'est pas toujours réaliste. Sans les sociétés ornithologiques et les amateurs formés par des années de pratique passionnée du terrain, de telles collectes de données semblent tout simplement impossibles. La valeur de la donnée scientifique semble donc ici inestimable.

- 2) La sobriété, c'est, sans doute aussi, la mesure dont on fait preuve dans la définition des objectifs, et pas que dans l'utilisation des moyens. Traduite par la mot anglais *sufficiency*, la sobriété désigne d'ailleurs dans les instances internationales des politiques agissant sur une réduction de la demande. Dans le contexte de l'urgence climatique, la sobriété prône les modifications de comportement diminuant la demande énergétique (réduction de la consommation de viande, des voyages en avion, etc.) et se distingue de *l'efficacité*, qui vise à satisfaire une même demande avec moins de moyens, ou des moyens autres, décarbonés. Par chance, ma collègue et vice-présidente de notre Comité Ethique en Commun, Valérie Masson-Delmotte, me suit à cette tribune et expliquera tout cela mieux que moi, étant une experte reconnue de ces questions, notamment au sein du GIEC. Pour ma part, je suis enclin à considérer que, s'agissant de la transition écologique, la sobriété devrait aller plus loin encore que l'usage modéré des ressources et la réduction de la demande énergétique, mais devrait viser une forme d'adaptation de l'être humain à son habitat, une autre « condition terrestre » dirait Bruno Latour, pour(ré-)habiter la terre autrement. La sobriété deviendrait une sagesse pratique, une « sobriété heureuse » dans les mots de Pierre Rabhi, chantre de l'agroécologie, choisis comme titre de l'un de ses livres.

Dans nos démocraties techniques, le modèle de co-construction des savoirs promu par les SRP engage la société civile dans une réflexion sur ses objectifs de connaissance : que dois-je savoir pour bien agir ? Cette recherche d'un savoir adéquat - sur la santé, sur l'environnement - vu comme condition d'une vie bonne, participe donc de cette éthique de sobriété. L'adaptation ne se

conçoit pas sans une mobilisation large et volontaire de la société civile. Les SRP en seraient des laboratoires, les formes de cette mobilisation y seraient à l'étude.

- 3) Enfin, la sobriété ne devrait-elle pas devenir une question de recherche pour elle-même : qu'est-ce qu'agir avec sobriété ? A chaque discipline de recherche de traduire cette question. Je suis agronome, spécialisé en nutrition des plantes : comment nourrir les plantes « sobrement » est une question pertinente dans le contexte du changement climatique, alors que les engrais contribuent de façon importante aux émissions de gaz à effet de serres. Dans de nombreux domaines technologiques, l'analyse des cycles de vie devrait éclairer toute innovation. Vous trouverez d'autres exemples.

Pour terminer, il me semble que les SRP proposent un cadre particulièrement judicieux à ce niveau : donner substance à l'idée de sobriété à travers la recherche et l'innovation nécessite des savoirs situés, partagés, appropriables, actionnables. Ces formes des savoirs que visent précisément les SRP et qui appellent à repenser les métiers de la recherche publique.